



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



IV - Commercialisation - Relation client

IV. 2 - Dispositions spécifiques à certains produits

Applicable au 26 juin 2018

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2014-02

Information des investisseurs des FIA non agréés ou non déclarés

Version consultée

Résumé

L'instruction DOC-2014-02 détaille le contenu du rapport annuel des FIA non agréés ou non déclarés et précise les informations qui doivent être mises à la disposition des investisseurs de ces FIA.

 [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

➤ [Article 421-33 du règlement général](#)

➤ [Article 421-34 du règlement général](#)

Archives

▼ Du 18 avril 2016 au 25 juin 2018 | Instruction DOC-2014-02

Information des investisseurs des FIA non agréés ou non déclarés

L'instruction DOC-2014-02 détaille le contenu du rapport annuel des FIA non agréés ou non déclarés et précise les informations qui doivent être mises à la disposition des investisseurs de ces FIA. Ce document n'a pas été actualisé au regard des textes transposant MIF 2 et/ou séparant le régime juridique des entreprises d'investissement et des sociétés de gestion de portefeuille. Cette actualisation sera réalisée prochainement.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

➤ [Article 421-33 du règlement général](#)

➤ [Article 421-34 du règlement général](#)



▼ Du 30 juin 2014 au 17 avril 2016 | Instruction DOC-2014-02

Information des investisseurs des FIA non agréés ou non déclarés

L'instruction DOC-2014-02 détaille le contenu du rapport annuel des FIA non agréés ou non déclarés et précise les informations qui doivent être mises à la disposition des investisseurs de ces FIA.

↓ [Télécharger la doctrine](#)

Textes de référence

- [Article 421-33 du règlement général](#) 
- [Article 421-34 du règlement général](#) 

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02